

La check-list de l'autoévaluation ANAQ-Sup

Les points à vérifier avant de remettre le rapport d'autoévaluation d'un programme, puis les preuves attendues pour chacun des 20 standards.

1 Cadrage

- ☐ La plus haute autorité a désigné le comité ad hoc par écrit.
- ☐ Le comité compte cinq à dix membres, dont une majorité d'enseignants, un étudiant, un PATS et un représentant de la CIAQ.
- ☐ Un échéancier fixe les étapes jusqu'à la remise, au plus tard quatre mois après le lancement.
- ☐ Chaque champ a un responsable de collecte et d'analyse.
- ☐ Les parties prenantes ont été informées des buts et des modalités de la démarche.

2 Preuves

- ☐ La maquette validée, avec la date de validation, est au dossier.
- ☐ Chaque unité d'enseignement a son syllabus.
- ☐ Les cahiers de textes concordent avec les syllabus et la maquette.
- ☐ Chaque enseignant a un CV et un contrat précisant ses volumes horaires.
- ☐ Les promotions sorties sont documentées : PV de délibération, relevés, attestations.
- ☐ Les conventions de stage sont signées et datées.
- ☐ Les PV des instances et des réunions de la CIAQ sont signés.
- ☐ Les évaluations des enseignements ont été menées et exploitées.
- ☐ Les taux de réussite par UE sur trois ans sont calculés et commentés.

3 Rapport

- ☐ Le plan suit l'ordre du guide, de la couverture à la conclusion.
- ☐ Chaque standard comporte description, analyse, remarques et position ATTEINT ou NON ATTEINT argumentée.
- ☐ Chaque champ se termine par une synthèse des forces et faiblesses.
- ☐ Les recommandations de la dernière évaluation sont rappelées avec leur niveau de mise en œuvre.
- ☐ Les chiffres sont identiques dans toutes les sections.
- ☐ Le rapport compte 30 à 60 pages, annexes comprises.
- ☐ Les annexes sont numérotées et citées dans le texte.
- ☐ La page de signature est signée par la plus haute autorité.

4 Visite

- ☐ Les pièces originales sont rangées et accessibles le jour de la visite.
- ☐ Enseignants, PATS et étudiants sont informés des entretiens.
- ☐ Une personne est chargée de fournir sans délai les pièces demandées.

Les preuves, standard par standard

Référentiel ANAQ-Sup d'évaluation des programmes. Les standards marqués **décisif** pèsent le plus dans les refus que nous avons analysés.

CHAMP 1 · Objectifs et mise en œuvre du programme de formation

☐ **1.01 · Le programme de formation est régulièrement dispensé**

Preuves : Document de présentation du programme aux étudiants ;
Maquettes pédagogiques ; PV de délibération et relevés des promotions
sorties sur trois ans.

☐ **1.02 · Objectifs de formation conformes à la mission et à la stratégie de l'établissement**

Preuves : Acte de création du programme présentant ses objectifs ;
Maquettes, syllabus et descriptifs des cours ; Plan stratégique ou projet
d'établissement.

☐ **1.03 · Relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté**

Preuves : Études de marché préalables au programme ; PV du comité de
conseil ou résultats de sondages ; Liste des intervenants professionnels ;
Conventions et rapports de stage.

CHAMP 2 • Organisation interne et gestion de la qualité

☐ **2.01 • Les processus et responsabilités décisionnels sont définis et communiqués**

Preuves : Organigramme ; Manuel qualité ou manuel de procédures ; Règles d'éthique et d'intégrité académique.

☐ **2.02 • Le PER prend une part active aux décisions de mise en œuvre du programme**

Preuves : Liste du PER (grades, spécialités, statuts) ; PV de réunions pédagogiques et listes de présence ; Dispositif et résultats de l'évaluation des enseignements.

☐ **2.03 • Le programme fait l'objet de mesures d'assurance qualité, exploitées pour l'adapter**

Preuves : Politique qualité approuvée par les organes habilités ; Acte de nomination du responsable qualité ; Rapports d'évaluation et PV de réunion d'exploitation.

☐ **2.04 • Le programme est périodiquement adapté par des révisions régulières**

Preuves : Politique de révision du programme ; Rapport de révision ; Listes de présence des participants aux révisions.

CHAMP 3 · Curriculum et méthodes didactiques

- ☐ **3.01 · Maquette structurée et plans de cours conformes à la mise en œuvre coordonnée du LMD** **décisif**
Preuves : Maquette pédagogique validée ; Syllabus et plans de cours de chaque unité d'enseignement.
-
- ☐ **3.02 · Le programme couvre la discipline ; méthodes d'enseignement et d'évaluation adaptées** **décisif**
Preuves : Syllabus et plans de cours ; Cahiers de textes ; Conventions et rapports de stage ; Règlement de l'évaluation des apprentissages.
-
- ☐ **3.03 · Conditions d'obtention des attestations et diplômes réglementées et publiées**
Preuves : Règlement des études et charte des examens ; Exemples d'attestations et de diplômes signés ; Fiche de réclamation et réclamations traitées.
-
- ☐ **3.04 · Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant**
Preuves : Taux de réussite, de passage et d'abandon par UE sur trois ans ; PV de délibération ; Mesures d'aide à la réussite (tutorat, remédiation).

CHAMP 4 · Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)

- ☐ **4.01 · L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent et qualifié** **décisif**
Preuves : Critères de sélection des enseignants ; CV des enseignants ; Contrats d'engagement ou actes de nomination ; Liste du PER (permanents et vacataires).
-
- ☐ **4.02 · La répartition du volume horaire des enseignants entre leurs activités est définie** **décisif**
Preuves : Contrats ou cahiers des charges précisant les tâches ; Emplois du temps et fiches de suivi des encadrements ; Cahiers de textes.
-
- ☐ **4.03 · La mobilité du PER est effective**
Preuves : Modalités d'échanges d'enseignants ; Lettres d'invitation ; Rapports de mission.

CHAMP 5 · Étudiant(e)s

- ☐ **5.01 · Les conditions d'admission au programme sont publiées**
Preuves : Conditions d'accès et procédures d'admission, passerelles comprises ; Document sur les droits et devoirs des étudiants.

- ☐ **5.02 · L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée**
Preuves : Statistiques femmes-hommes commentées ; Appels à candidature et critères de sélection ; Charte des examens.

- ☐ **5.03 · L'encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré**
Preuves : Taux d'encadrement et statuts des intervenants ; PV de soutenance et procédure de validation des mémoires ; Rapports des services d'accueil et de conseil.

- ☐ **5.04 · La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée**
Preuves : Liste des étudiants en mobilité et lettres d'acceptation ; Conventions de partenariat intégrant la mobilité.

- ☐ **5.05 · Le programme se préoccupe de l'insertion socioprofessionnelle des étudiant(e)s**
Preuves : Actions d'accompagnement à l'insertion ou à l'auto-emploi ; Base de données des alumni ; Enquêtes d'insertion des diplômés.

CHAMP 6 · Dotation en équipements et en locaux

- ☐ **6.01 · Le programme dispose de ressources suffisantes, disponibles à long terme**
Preuves : Description des infrastructures et équipements ; Budgets et bilans financiers certifiés des trois dernières années.

Source : guide d'autoévaluation et référentiel des programmes de l'ANAQ-Sup (version validée par le Conseil scientifique en mars 2023). Suivez toujours la version que l'ANAQ-Sup vous transmet au lancement. Pour le détail de la démarche, lisez notre [guide complet de l'autoévaluation](#).